

Politique de développement durable

PRÉAMBULE

La coopérative CSUR est une entreprise située à Vaudreuil-Soulanges qui offre des services de télécommunication à l'aide de sa branche Réseau ConneC-T ainsi que des services en alimentation avec la présence du Marché Écolocal et du Hub Vaudreuil-Soulanges. La Coop est née en 2006 pour répondre au besoin de citoyens de Très-Saint-Rédempteur d'être raccordé au réseau internet à leur domicile. Leur devise « Amener la fibre optique jusqu'au bout des rangs » démontre bien les couleurs de cette entreprise d'économie sociale qui est un acteur important du développement de la région. CSUR est engagé à remplir leur mission qui est de répondre aux besoins de la communauté de Vaudreuil-Soulanges en facilitant l'accès aux services de proximité.

BUT DE LA POLITIQUE

En considération de ses valeurs d'engagement, d'audace, d'intégrité, de fiabilité, d'équité et de solidarité, la coopérative CSUR se dote d'une politique en développement durable afin d'orienter toute prise de décision selon une vision prenant en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui pèsent sur la communauté qu'elle sert.

ÉTAT DES LIEUX

- Volet environnemental

Grâce à ses activités de distribution de produits alimentaires, la Coop met en avant des produits locaux et favorise des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Le Marché Écolocal offre une gamme de produits en vrac pour limiter les déchets générés par les consommateurs. Le réemploi et la revalorisation de matériaux ont déjà été faits, notamment avec la transformation de bobines de fibre optique en meubles. Aussi, l'ensemble des personnes employées de la Coop vit à moins de 15 km de son lieu de travail, ce qui limite l'impact environnemental des trajets maison-travail. Par définition, le territoire desservi par le Réseau ConneC-T s'étend sur une superficie limitée; ainsi les trajets peuvent être optimisés.

- Volet social

CSUR s'implique dans la vie sociale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au travers de ses activités et grâce à l'ensemble de ses membres. La Coop appuie financièrement les initiatives de plusieurs organismes sociaux locaux via son Fonds de développement social. La politique de solidarité a été mise en place pour faciliter l'accès aux moyens de télécommunication à des personnes à revenus modiques. La raison de vivre de la Coop est d'offrir l'internet à haut débit même dans les parties les plus éloignées du territoire desservi, ce qui permet de désenclaver certains foyers.

- Volet économique

Initialement une coopérative de télécommunication, CSUR a réussi avec brio à élargir ses champs de compétences pour développer l'activité de distribution de produits alimentaires locaux avec le Marché Écolocal. Depuis sa mise en service en 2022, le HUB Vaudreuil-Soulanges continue de se développer pour faciliter la connexion entre producteurs et consommateurs de produits alimentaires, notamment les institutions, commerces, etc. La Coop soutient l'emploi local puisqu'elle commercialise

des produits essentiellement locaux et ses employés sont de la région. La Coop est membre de plusieurs organisations économiques et de développement locaux et s'implique régulièrement dans leurs activités. Enfin, la Coop est en croissance économique, son chiffre d'affaires et le nombre de membres augmente progressivement.

DÉFINITION

Conformément à la *Loi sur le développement durable*, le développement durable « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » Il s'appuie sur les dimensions sociales, économiques et environnementales en plus de joindre la gouvernance afin d'inclure une vision à long terme durable dans toutes les décisions de l'organisation.

CHAMPS D'APPLICATION

Pour que la politique de développement durable soit un succès, diverses parties prenantes doivent y adhérer. D'une part, l'ensemble des personnes employées de chaque service offert par CSUR, le conseil d'administration ainsi que les divers comités doivent appliquer ces principes directeurs et travailler à atteindre les objectifs fixés. D'une autre part, les membres de la coopérative ont également un rôle à jouer dans l'application de cette politique. C'est avec l'engagement de chacune de ces parties à intégrer la politique dans leurs tâches respectives tout en respectant les lois et règlements en la matière que CSUR pourra cheminer en matière de développement durable.

PRINCIPES DIRECTEURS (issus de la *Loi sur le développement durable du Québec*)

La présente politique s'appuie sur un total de 8 principes directeurs tirés de l'article 6 de la *Loi sur le développement durable* du Québec :

1. **Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
2. **Équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.
3. **Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
4. **Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
5. **Participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
6. **Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.
7. **Préservation de la biodiversité** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

8. **Production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

ORIENTATIONS

1. Impliquer et responsabiliser les parties prenantes

1.1 Sensibilisation des parties prenantes

Outiller les différentes parties prenantes, soit les membres, les personnes employées et le conseil d'administration, afin que celles-ci soient en mesure d'appliquer le développement durable à même les activités de CSUR.

1.2 Structuration des comités aviseurs

Renforcer les comités aviseurs qui fournissent des conseils à l'administration.

1.3 Intégration du développement durable à l'entreprise

Appliquer des principes du développement durable à l'ensemble des politiques de CSUR lors de leur refonte pour graduellement les arrimer à la politique de développement durable.

2. Analyser et réduire les impacts environnementaux

2.1 Consommation réfléchie des ressources naturelles

Promouvoir une consommation raisonnable de l'eau en optimisant son utilisation dans les différents locaux de l'organisation.

Optimiser l'efficacité énergétique des installations et des équipements de la coopérative.

Sensibiliser et informer ses membres utilisateurs, travailleurs et producteurs sur l'économie d'énergie dans les domaines de l'agriculture, de la transformation alimentaire et des télécommunications.

2.2 Réduction des déchets

Prendre conscience de l'impact du cycle de vie des produits mis en vente au Marché Écolocal et des produits et matériaux utilisés pour les activités du réseau Connec-T.

Limiter les pertes alimentaires et les invendus de Marché Écolocal et au Hub Vaudreuil-Soulanges.

Favoriser les produits et les emballages en fonction de leur durabilité et leur empreinte environnementale.

2.3 Responsabilisation en matière de GES

Être conscient des émissions de gaz à effet de serre que produisent les services et les activités de la Coop et les quantifier.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Coop pour diminuer son empreinte carbone.

2.4 Contribuer à la préservation du patrimoine naturel de la région

Appuyer la conservation des milieux naturels, la protection de la faune et de la flore et la gestion durable des ressources naturelles localement.

3. Assurer la pérennité de la Coop en favorisant une économie durable

3.1 Saines habitudes de gestion économique

Mettre en place des mécanismes de suivi économiques pérennes et diversifier les sources de financement.

Se doter de mécanismes ponctuels de redressement lorsque la situation économique le nécessite.

Faire des choix éclairés qui suivent les objectifs de la présente politique pour assurer la pérennité économique de la Coop.

3.2 Amélioration de la visibilité de la Coop

Communiquer sur les différentes activités de la Coop pour augmenter son rayonnement dans la région et soutenir son développement économique.

Promouvoir la présente politique de développement durable afin de renforcer l'influence de la Coop en tant qu'acteur de changement et améliorer son adhésion par les parties prenantes.

Mettre en avant les bonnes actions de la Coop et partager les cibles du plan d'action à atteindre.

3.3 Développement de la mutualisation

Favoriser la mutualisation et le partage des achats, de la main d'œuvre, des espaces de travail afin d'optimiser les ressources disponibles et diminuer les coûts.

3.4 Promotion de l'équité

Renforcer les actions visant l'équité entre les membres de la Coop.

Continuer de démocratiser l'accès aux services de la Coop pour soutenir les foyers à revenus modérés.

MISE EN ŒUVRE

La responsabilité de la mise en œuvre de la présente politique incombe au conseil d'administration. Les objectifs à atteindre en développement durable seront revus lors de la production du plan d'action annuel et seront ajustés au besoin.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique de développement durable entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Coop CSUR.

RÉFÉRENCES

Loi sur le développement durable. 2006. D-8.1.1